

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 170

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 170 16 mars 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer

Ont collaboré à ce numéro :
Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Claude Favez
Henri Galland
Jean-Pierre Ghelfi
Yvette Jaggi

170

Domaine public

L'école à l'heure des choix politiques

Dans la plupart des cantons, l'école primaire et secondaire est engagée dans des réformes. A tel point que l'organisation cantonale de l'enseignement suisse est remis en cause. A l'ordre du jour, l'allongement de la durée de la scolarité obligatoire, la suppression de l'examen lors du passage au secondaire, l'harmonisation des programmes au niveau des premières années, l'ouverture sociale toujours plus large de l'enseignement supérieur, etc.

Une évolution bénéfique, générale, voire irréversible : la démocratisation de l'école passe d'abord par une réforme des structures scolaires. Cette première étape n'a pourtant pas résolu nombre de problèmes importants et l'origine sociale des élèves, par exemple, pèse toujours d'un bon poids sur leurs résultats scolaires. Ainsi dans les premières années du Cycle d'orientation à Genève, le taux de réussite demeure-t-il, pour les enfants de cadres et de professions libérales, deux fois plus élevé que pour les enfants de commerçants, d'artisans et de paysans, et trois fois plus élevé que pour les enfants d'ouvriers.

Les découvertes de la psychologie expérimentale ont permis de faire un pas de plus. Des champs d'action se sont imposés alors à l'attention : l'école enfantine et les années qui la précèdent (où se forment et se développent les aptitudes qui réapparaissent plus tard dans les mécanismes les plus abstraits de la pensée), les méthodes d'enseignement, c'est-à-dire l'invention d'une pédagogie active centrée sur l'enfant et non sur la transmission du savoir, le travail de groupe où s'apprend la solidarité et non plus la rivalité. Les années 70 ont marqué, notamment dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, l'avènement de cette deuxième étape de la réforme scolaire. Une classe, une école-pilote, sinon l'ensemble du canton, sont le cadre de recherches qui s'attaquent maintenant aux moyens et au contenu de l'école, finalement à ses valeurs. Parfois un peu désorienté, le corps

enseignant, dans ses éléments actifs et progressistes, s'emploie vigoureusement à ce travail.

Se contentera-t-on de cet effort, comme on a pu se satisfaire du seul bouleversement des structures ? Multiplier les filières, affiner les possibilités de choix, adapter l'enseignement aux besoins et aux capacités, répond certes à la volonté de donner à chacun une réelle égalité des chances. En rester là, c'est ne pas tenir compte de deux facteurs fondamentaux :

— L'école « à la carte », un enseignement mieux adapté aux élèves, ne résoud pas le problème de tous ceux qui ne pourront gravir les filières de promotion et surtout n'abolit pas le rêve permanent de former une élite. Influencés par la hiérarchie sociale existante, les réformateurs songent et vouent tous leurs soins aux niveaux supérieurs de leur éventail (voir à Genève le sérieux apporté à la réforme du Collège et la désinvolture méprisante qui préside à la création de l'école dite de culture générale).

— L'école « à la carte », un enseignement mieux adapté aux élèves, doit tenir compte du fait que la société actuelle ne saurait se passer d'une sélection. Devant ce problème, chaque pays, chaque régime, réagit en fonction de son génie propre : par le système des concours en France et en Union soviétique, par une hiérarchie entre les facultés ou entre les universités en Suède ou aux Etats-Unis, et que l'on renforce déjà maintenant en introduisant un système de contingents, qui est une mesure politique.

Tenir compte de ces éléments, c'est admettre que des choix politiques, que certains croient pouvoir éluder, notamment dans le corps enseignant, demeurent inséparables d'une véritable réforme scolaire. Ce que nous souhaitons, c'est que ces choix politiques fassent l'objet d'une discussion et ne soient pas masqués par l'accent mis sur les sciences et les techniques de l'enseignement.